



CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Aujourd'hui, le CPE c'est

... une espèce en
voie de disparition

... un rôle confus,
un statut bancal

... un couteau
suisse payé façon
« discount »

... à l'épreuve des
risques psycho-
sociaux

Le CPE et l'internat : une relation
qui ne va pas toujours de soi

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022

snalc

de l'école au supérieur



CPE : les revendications du SNALC

Il n'y a pas assez de CPE dans les établissements, ce qui conduit à une fragilisation de la vie scolaire ainsi que des affectations sur des postes partagés.

> Le SNALC exige un cadrage national avec un poste de CPE par tranche de 300 élèves. De plus, dans l'intérêt du suivi des élèves, nous demandons au moins un CPE par niveau au lycée et au moins un CPE pour deux niveaux au collège. Plus aucun CPE ne devrait se retrouver sur des postes partagés.

Le métier de CPE, épine dorsale de la vie d'un établissement scolaire, n'est pas assez valorisé.

> Le SNALC réclame une revalorisation du métier. Financièrement, cela passe par le paiement des heures supplémentaires, la rémunération de toutes les responsabilités, l'augmentation de l'indemnité forfaitaire. Cette valorisation peut passer également par une meilleure prise en compte des problématiques et des besoins de la vie scolaire dans l'élaboration du projet d'établissement.

Le CPE peut se sentir marginalisé au sein des équipes (sa place, son rôle, ses missions).

> Le SNALC réclame un statut mieux défini du CPE et de ses missions, notamment vis-à-vis des personnels de direction afin d'éviter des situations de dépendances, de confusion et d'empiètement. C'est pourquoi nous demandons par exemple à ce que les inspecteurs vie scolaire s'occupent exclusivement des CPE. Car CPE est un métier singulier et non dilué.

Le CPE est souvent confronté aux pressions, qu'elles viennent des élèves, des parents ou des équipes.

> Le SNALC demande à ce que les CPE soient davantage protégés par l'institution. Nous exigeons la mise en place d'une réelle politique de prévention des risques psycho-sociaux

La question de l'internat peut poser des problèmes pour le CPE (logement de fonction, effectif)

> Le SNALC réclame la création d'un poste de CPE supplémentaire dans les établissements disposant d'un internat et demande que les CPE volontaires soient prioritaires sur les logements de fonction.

Le CPE est au cœur de la vie de l'établissement
et du climat scolaire.



POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT

je vote SNALC, je fais voter SNALC

du 1^{er} au 8 décembre 2022